

FLEURET ASSOCIES AUDIT

**Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros
2 Place des Hauts Tilliers
92230 GENNEVILLIERS**

500 729 140 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 30 SEPTEMBRE 2025

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la date de clôture de l'exercice, pour la fixer au 30 Septembre de chaque année. En conséquence, l'exercice en cours aura une durée exceptionnelle d'un mois, ouvert le 1^{er} Septembre 2025, il se clôturera la 30 Septembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Compte tenu de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 22 des statuts sociaux :

Article 22 – EXERCICE SOCIAL

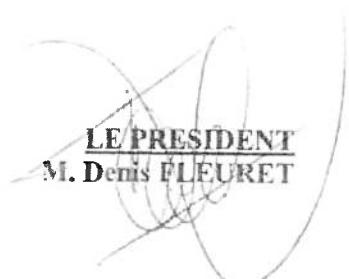
L'exercice social commence le 1^{er} Octobre et se termine le 30 Septembre de chaque année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


LE PRESIDENT
M. Denis FLEURET